

PROGRAMME

Horaire	Activités	Conférenciers
Jeudi 13 Juin 2019		
8h-17h	Les contrats internationaux complexes : élaboration, rédaction, négociation	Pr. Serge Kablan <i>Professeur titulaire de l'Université Laval</i> Pr. Arthur Oulai <i>Professeur agrégé de l'Université de Sherbrooke</i>
Vendredi 14 juin		
8h-17h	La mise en place des systèmes de gestion des conflits au sein des organisations	Me Andrea Morrisson Me Ibii Otto
Samedi 15 juin - Dimanche 16 juin		
	Sorties culturelles au Niagara falls	SAHARA
Lundi 17 juin (en simultané)		
8h-17h	La médiation judiciaire de l'OHADA : le nécessaire changement de paradigme dans la fonction de juger	Hon Louise Otis, assistée d'un collège de juges chevronnés
	Formation des formateurs en médiation civile et commerciale OHADA	Me Andrea Morrisson Me Céline Vallières
Mardi 18 juin		
8h-17	La médiation judiciaire de l'OHADA : le nécessaire changement de paradigme dans la fonction de juger.	Hon Louise Otis, assistée d'un collège de juges chevronnés
	Formation des formateurs en médiation civile et commerciale OHADA	Me Andrea Morrisson Me Céline Vallières
Mercredi 19 juin		
8h-17	La médiation judiciaire de l'OHADA : le nécessaire changement de paradigme dans la fonction de juger.	Hon Louise Otis, assistée d'un collège de juges chevronnés
	Formation des formateurs en médiation civile et commerciale OHADA	Me Andrea Morrisson Me Céline Vallières

INSCRIPTION :

Option 1 : 4000 euros en pension complète incluant ; huit nuitées à l'Hôtel Gouverneur de Montréal ou à l'Hôtel Faubourg de Montréal, (incluant celle du 12-13 juin 2019 avec check out le 20 juin à midi), le déjeuner, les pauses café, le souper, la participation à la formation et une visite de deux jours et une nuit aux chutes du Niagara.

Option 2 : 3000 euros en pension complète incluant ; six nuitées à l'Hôtel Gouverneur de Montréal ou à l'Hôtel Faubourg de Montréal, (à partir du 13 juin 2019 avec check out le 19 juin à midi), le déjeuner, les pauses café, le souper, la participation à la formation.

Option 3 : 1375 euros incluant : la participation à la session de formation, le lunch du midi (sans hébergement, ni restauration en soirée)

Accompagnateur (conjoint ou enfant) : 1000 euros

Date limite inscription : 15 avril 2019 (prévoir 25 jours ouvrables pour l'obtention du visa canadien sauf pour ceux qui peuvent obtenir leur visa en Europe).

Nota : pour toute inscription, compléter le formulaire joint et nous le retourner à : info@saharainc.ca , justicefrancophone@saharainc.ca



ECOLE D'ÉTÉ DE LA JUSTICE FRANCOPHONE 2019

« L'hypothèse de la transformation de la justice de l'OHADA à travers la justice participative : principes, enjeux et perspectives »

Du 13 au 19 Juin 2019

Université de Québec À Montréal (UQAM)
Montréal, Québec, Canada



Contacts et informations:

info@saharainc.ca ou justicefrancophone@saharainc.ca
T. 1(888) 633 4613 poste 244, Fax. 001 514 342 2323



Le 23 novembre 2017, était adopté à Conakry l'acte uniforme relatif à la médiation (AUM) qui venait selon Pr Dorothee C. Sossa, secrétaire permanent de l'OHADA « **comblé le vide législatif qui existait dans la plupart des États Parties à l'OHADA en matière de règlement amiable des différends.** » et visait in fine « **à renforcer la confiance des investisseurs locaux et étrangers, et à améliorer significativement le climat des affaires dans l'espace OHADA.** »

L'adoption de l'AUM a entraîné une modification de paradigme dans la justice de l'OHADA, par le changement du modèle de justice. On est passé du modèle adjudicatif, caractérisé par le contradictoire et marqué par un esprit de règlement judiciaire des conflits dans lequel le tiers juge rend une décision appelée jugement ou arrêt, pour le modèle participatif caractérisé par la collaboration des parties en conflit, leur pleine participation à l'écriture de la décision finale qu'est la transaction, avec un esprit de résolution des conflits.

La gestion des conflits en vertu de l'AUM, permet de distinguer la médiation conventionnelle ou privée et la médiation judiciaire encore méconnue (sauf la conciliation judiciaire), mais les deux contribuant à améliorer le climat des affaires.

L'amélioration du climat des affaires et la gestion rapide des différends considérés comme des finalités de la médiation conventionnelle intègrent également la prévention par la mise en place au sein des organisations publiques et privées, des systèmes de gestion des différends ou de conflits (SGC). Que ce soit en matière de conflits de travail au sein d'une organisation, de litige entre institution financière et consommateur de crédit, de projets structurants multipartites, de recouvrement amiable et judiciaire des créances, de conflits interpersonnels intragroupe, de relations clients et fournisseurs, de querelles d'actionnaires ou d'administrateurs d'une entreprise, de poursuites fiscales, de conflits franchiseurs et franchisés dans un réseau de distribution (cas d'une bannière de lubrifiants et franchisés gestionnaires des stations-services) et de querelles foncières, la médiation-prévention permet de régler autrement les différends.

S'agissant de la médiation judiciaire, l'acte uniforme relatif à la médiation l'a reconnu et consacré. Elle peut être pratiquée directement par un juge désigné (distinct du juge du fond) dans le cadre d'un procès et par un médiateur désigné par le juge du fond dans le cadre d'un litige. L'avènement de la médiation judiciaire remet intrinsèquement en cause le modèle de la délégation de l'autorité du juge dans le règlement des conflits. Ainsi, l'intervention du juge médiateur exige le passage de l'autorité décisionnelle à une autorité processuelle qui permettra une remise du plein pouvoir aux parties non seulement quant à la décision, mais aussi une requalification du conflit jusqu'à la construction de la solution.

L'édition 2019 de l'École d'été de la justice francophone s'annonce très riche en enseignements, eu égard à la qualité des orateurs aux parcours variés et exceptionnels, chefs de file dans leurs domaines, conférenciers talentueux

mondialement reconnus.

Elle constitue une suite de notre programme de formation en médiation commerciale OHADA, lancé en 2018 avec l'Université McGill de Montréal et sera dès lors une formation avancée pour les participants ayant assisté à nos formations en médiation à travers l'espace OHADA au cours de l'année 2018 et éventuellement début 2019.

Seront à cet effet abordés entre autres : les contrats internationaux complexes mis en œuvre au sein de l'espace OHADA, l'implantation et le suivi des systèmes de gestion des conflits dans les organisations publiques et privées, la création d'un design de gestion des conflits, les aspects éthiques de la médiation, l'animation des conversations difficiles, la facilitation des discussions de groupe, la médiation judiciaire, la conciliation en matière de matrimoniale, la conciliation en matière de relation de travail, la mise en place d'un système intégré de justice complémentaire, etc.

Une justice fiable, rapide et transparente entraîne un renforcement de la confiance mutuelle entre États, entre États et investisseurs internationaux, entre partenaires d'affaires et favorise la circulation des richesses en toute sécurité via des partenariats économiques internationaux, vecteurs d'une croissance partagée et d'occasions d'affaires.

Le Canada assure présentement le leadership mondial en matière de justice participative et partage avec les pays africains de l'OHADA, les valeurs de la francophonie. Les participants, issus des pays membres de l'OHADA, ont une occasion exceptionnelle de tirer profit de l'expertise canadienne, de son leadership d'avant-garde dans le domaine de la justice et de son innovation au cours de cette École d'été.

Les participants pourront aller à la découverte du Canada d'est en ouest avec des sorties culturelles programmées le week-end. Ils visiteront la rivière des Mille îles, la ville de Toronto (le Parlement et la Cour d'appel de l'Ontario, l'hôtel de ville de Toronto, l'Université de Toronto, le Sky Dome), Kingston et surtout les fameuses chutes du Niagara (il se rendront jusqu'au pieds de celles-ci en bateau mouche).

PUBLIC CIBLE

- Magistrats ;
- Avocats ;
- Notaire ;
- Huissiers de justice ;
- Médiateurs;
- Chef de division des affaires juridiques et du contentieux des ministères ;
- Directeurs des affaires juridiques des organisations publiques, para publiques et privées ;
- Inspecteurs du travail ;
- Délégués syndicaux et du personnel ;
- Présidents des chambres de commerce et du patronat ;
- Responsables des centres d'arbitrage et de médiation ;
- Gestionnaires de ressources humaines ;
- Conciliateurs...



Pr Serge Kablan

Professeur titulaire de l'Université Laval

Titulaire d'un doctorat (L.L.D) de l'Université Laval, il détient une Certification universitaire en gestion internationale et un Diplôme en commerce international du Forum for International Trade Training (FITT). Ses champs d'intérêt couvrent les aspects juridiques du commerce électronique, le droit et l'intelligence artificielle, le droit des transports, l'harmonisation législative et le droit de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)



Pr Arthur Oulai

Professeur agrégé de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

Vice-doyen à l'enseignement de 2011 à 2015, il est gradué d'un doctorat (L.L.D) en droit de l'Université Laval. Il enseigne le droit du commerce électronique, le droit de l'entreprise et le droit de l'arbitrage civil et commercial. Ses recherches et champs d'intérêt couvrent : l'arbitrage participatif, les paiements électroniques, les transactions réalisées par les consommateurs sur le réseau Internet et le règlement des différends dans les transactions électroniques.



Hon Louise Otis

Juge internationale, avocate, professeur adjoint à l'Université Mc Gill

Docteur Honoris causa de l'Université de Sherbrooke en 2000, elle préside le Tribunal Administratif de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et est membre assesseur du Tribunal administratif de l'Agence Européenne Satellitaire, (EUMETSAT). Elle est reconnue internationalement pour avoir créé et implanté le premier système de médiation judiciaire dans les tribunaux québécois, lequel s'est ensuite étendu à travers le Canada et dans le monde.



Me Ibi Otto

Avocat au barreau du Québec, médiateur accrédité du Barreau du Québec, du Ministère de la justice du Québec et de l'IMAQ,

Gradué de l'Université de Sherbrooke (L.L.M), il a fondé la firme québécoise de conseils et d'accompagnement SAHARA en vue d'accompagner le développement des compétences des professionnels africains promouvoir l'accessibilité à la justice dans les pays en voie de développement. Il pratique : la médiation des petites créances, la médiation civile et commerciale, le droit corporatif incluant le droit OHADA, le droit familial, le droit de l'immigration.



Me Andrea Patricia Morrison

Avocate au Barreau du Québec, médiatrice accréditée, chargée de cours

Pionnière de la médiation au Québec, elle est chargée de cours à l'Université de Sherbrooke et a enseigné aux universités de Carleton en Ontario, du Vermont aux États Unis et McGill. Elle s'est rendue en Afrique en vue de former les médiateurs en Côte d'Ivoire (mars et juin 2018), au Cameroun (mai 2018) et au Niger (novembre 2018). Elle est présentement médiatrice à la Commission des Droits de la Personne et de la Jeunesse à Montréal et membre du comité international de l'IMAQ.

tréal et membre du comité international de l'IMAQ.



Me Céline Vallières

Avocate au Barreau du Québec, médiatrice accréditée, écrivain

Reconnue comme une influenceuse dans le domaine de la médiation, elle pratique depuis plus de 30 ans. Elle assure présentement le leadership de la formation accréditant en médiation pour le Barreau du Québec. Depuis plus de 19 ans, elle a guidé plus d'un millier de personnes vers la résolution amiable de leur différend. En 2018, elle a lancé le premier programme de formation sur la négociation collaborative en ligne.